



Bologne, le 17 Janvier 2012

Madame, Monsieur le Député européen,

En tant que Président de l'Association des régions européennes des Produits d'Origine (AREPO), je vous écris pour vous présenter les priorités de notre association concernant le vote à venir sur le « règlement sur les régimes de qualité des produits agricoles » qui fait partie du "Paquet qualité".

Les objectifs principaux de l'AREPO sont la défense et la promotion des produits de qualité en Europe, en accordant une place importante à la communication vers les consommateurs et à l'obtention de conditions de travail raisonnables pour les producteurs. Notre association représente 31 régions en Europe et plus de 400 associations de producteurs. Ses positions prennent donc en compte les besoins et les intérêts à la fois des autorités locales et des producteurs. Au niveau européen, nous représentons plus de 40% des indications géographiques et notre réseau est en constante expansion.

Lors de notre dernière assemblée générale, certaines priorités clés pour la réforme des régimes de qualité ont été identifiées par nos membres. La plupart d'entre elles ont été approuvées par la Commission agricole du Parlement européen et des propositions similaires ont été approuvées dans le « Paquet lait ». Nous espérons que ces propositions pourront compter sur votre soutien lors du vote en séance plénière du Parlement européen prévu le 13 février 2012.

Nos priorités incluent:

- **Un système efficace de protection ex-officio** : les produits contrefaits peuvent entraîner des risques graves pour la santé des consommateurs et des pertes économiques dramatiques pour les producteurs. Il est important de protéger les deux parties de ce risque en mettant en place un moyen efficace de protection d'office. Le texte proposé par la Commission agricole du Parlement européen implique l'obligation pour les États membres d'identifier l'autorité nationale en charge des contrôles sur leurs territoires ainsi que la possibilité pour la Commission européenne de faire des propositions pour la protection des produits sur les marchés des pays tiers, et enfin la possibilité d'infliger des sanctions en cas de non-respect des dispositions ;
- **Un rôle accru des associations de producteurs** : les associations de producteurs devraient être autorisées à jouer un rôle accru dans la gestion des produits de qualité. Dans la proposition faite par le rapporteur de la Commission agricole du Parlement européen, des clés de modification sont proposées dans cette direction. Cela comprend la possibilité pour les groupements de gérer les volumes de la production, dans le respect du droit de la concurrence, et de recevoir des fonds européens pour promouvoir leurs produits ;
- **La reconnaissance des produits de montagne**, dont le potentiel de production est limité par les difficiles conditions naturelles et humaines.

Outre ces points, une préoccupation majeure concerne le peu de disponibilité des sources de financement spécifiques pour la qualité des productions. Les produits de qualité sont pourtant contraints par des spécifications qui impliquent des coûts supplémentaires. Le financement de la promotion des produits de qualité n'est pas mentionné dans le rapport sur les régimes de qualité des produits agricoles, dans le rapport sur l'avenir de la PAC et dans les récentes propositions législatives pour la PAC 2013-2020 de la Commission européenne. Cependant, les produits de qualité, et en particulier les indications géographiques, jouent un rôle clé dans l'amélioration de la compétitivité économique de l'agriculture européenne et de ses industries connexes et dans le développement rural et la production de biens publics, tels que la préservation des identités culturelles locales, de la biodiversité ou de la variété de paysages. Pourtant, tous ces points sont des remarquables contributions des produits de qualité aux objectifs prioritaires fixés pour la future PAC.

J'espère à nouveau que nos propositions pourront compter sur votre soutien, et je reste à votre disposition pour toute autre information.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur le Député européen, mes salutations les plus distinguées.

Tiberio Rabboni
Président de l'AREPO

www.arepoquality.eu

Secrétaire Général: arepo@aquitaine.fr ; Tél : + 33 6 10 13 11 89

Bureau de représentation à Bruxelles: arepo.areflh@gmail.com; Tél : +32 (0)2 743 30 09